

AVRIL 2023 | NUMÉRO 2

COEUR HAUTE SOMME

LE MAGAZINE DE VOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



COEURHAUTESOMME.FR



ÉRIC FRANÇOIS

Président de la Communauté
de Communes de la Haute Somme

ÉDITO

Chers habitants,

Nous sommes particulièrement heureux de vous retrouver en cette année 2023 pour la deuxième édition du magazine Cœur Haute Somme, le magazine de notre Communauté de Communes. Si aujourd'hui, l'heure est aux économies d'énergie, cette édition abordera le sujet.

À travers ce nouveau numéro, vous allez pouvoir découvrir le fonctionnement du Centre Aquatique dans sa globalité, du chauffage au traitement de l'air et de l'eau, et comment il fonctionne en ces temps difficiles pour maîtriser ses dépenses.

Retrouvez également les actualités du Tiers-Lieu Numérique près de deux ans après son ouverture. Hors-les-Murs, Repair Café, choisissez votre activité préférée !

Vous êtes propriétaire occupant et/ou propriétaire bailleur mais votre logement est en mauvais état, mal isolé ou mal chauffé ? Connaissez vous le dispositif OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) ? Retrouvez tous les détails en pages 10 et 11.

Nous avons prévu de sortir deux éditions du Journal Communautaire par an, le prochain verra le jour en septembre.

Les élus et les agents de la collectivité restent pleinement mobilisés.

Bien à vous.

SOMMAIRE

01

EN BREF

02

LE GRAND FORMAT

03

LE PROJET

04

QUOI DE NEUF AU
TIERS-LIEU NUMÉRIQUE ?

05

LE DISPOSITIF OPAH-RR

CONTACT



03.22.84.27.51



CCHS@CCHS.FR



23 AVENUE DE L'EUROPE
80200 PÉRONNE

DIRECTEUR DE PUBLICATION : ÉRIC FRANÇOIS
COMITÉ DE RÉDACTION : LAURETTE BAERT, PASCALINE PILOT, ÉRIC FRANÇOIS,
DOMINIQUE CAMUS

Crédits photos : Tiers-Lieu Numérique, PETR, Communauté de Communes de la Haute Somme sauf mentions contraires

Conception / réalisation : Laurette BAERT



LE FESTIVAL LUMÉRIC

Le numérique mis en lumière lors de son festival les 18 et 19 novembre 2022.

Au programme : Ateliers informatiques, impressions 3D et 2D, art visuel et pleins d'autres activités pour petits et grands (flippers, jeux d'arcade...).

Un bilan vraiment positif avec plus de 700 personnes présentes.

Merci à tous nos partenaires et aux organisateurs de cet événement.

Rendez-vous bientôt pour une deuxième édition ! Suivez-nous sur les réseaux sociaux pour en savoir plus sur la date et le lieu de l'événement.



ADOPTEZ LA CARTE CENTAURÉE !

Adopter cette carte Centaurée, c'est accéder gratuitement aux médiathèques du territoire PETR (Combles, Péronne et Roisel pour le territoire Haute Somme) et pouvoir emprunter jusqu'à 15 documents pour une durée d'un mois dans la médiathèque de votre choix, grâce au catalogue commun regroupant plus de 125 000 documents.

Vous souhaitez emprunter un document à la médiathèque qui n'est pas à proximité de chez vous et vous n'avez aucun moyen de vous déplacer ? Un système de navette est assuré et permet de vous y rendre.

Pour vous inscrire, rendez-vous sur le site internet :

<https://mediatheques-santerrehautesomme.c3rb.org/>

Pour plus d'informations, contactez le Service de Lecture Publique du PETR au 06.48.37.30.05



LE FISAC

FONDS D'INTERVENTION POUR LES SERVICES, L'ARTISANAT ET LE COMMERCE

Vous êtes commerçants, artisans ou possédez une entreprise de proximité ?

Vous pouvez peut-être bénéficier d'une aide pour vos investissements de plus de 5 000€ subventionnés à part égale par l'État et les Communautés de Communes de la Haute Somme ou Terre de Picardie.

Les subventions vont de 30 à 40% en fonction du type d'investissement.

L'opération se termine le 30 juin 2023. À cette date, l'investissement devra être réalisé.

Pour vérifier votre éligibilité, vous pouvez contacter Marine BRESOUS, la chargée de mission FISAC du PETR Cœur des Hauts-de-France au 03.22.84.78.85 ou par mail à m.bresous@coeurdeshautsdefrance.fr

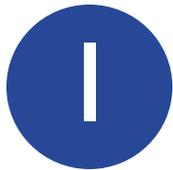
Électricité ? Chauffage ?
Comment ça fonctionne ?

Vous connaissez ses bassins, son jacuzzi, son toboggan, son sauna ou son hammam...
Mais savez-vous comment ça fonctionne ?

À l'heure de l'explosion des coûts énergétiques, qu'est-il mis en place au Centre Aquatique pour maîtriser ses dépenses ? Comment fonctionne-t-il ?

Vous vous êtes, peut-être, déjà posé la question... ou pas !

Quoi qu'il en soit, on vous explique tout... ou presque !



La filtration

Pour que vous puissiez profiter de la baignade dans des conditions sanitaires optimales, le fonctionnement des piscines est très réglementé.

En effet, l'eau de chaque bassin doit être filtrée 24h/24 et 7j/7.



1
Filtre



2
Filtres

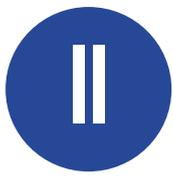


3
Pompes de circulation

Il y a huit filtres pour les bassins du Centre Aquatique !

- cinq filtres pour le bassin sportif (800m³)
- deux filtres pour le bassin ludique (200m³)
- un filtre pour la pataugeoire (20m³)

Les pompes de circulation (deux par bassin) servent à faire circuler l'eau dans les différents circuits de traitement et de filtration (photo 3).



Le traitement

(Vous pouvez consulter les résultats de nos contrôles dans le hall d'accueil du Centre Aquatique)

L'eau doit être désinfectée et désinfectante !

Nous utilisons du chlore gazeux et du « PH minus » (solution acide) pour traiter l'eau des bassins dans des mesures règlementées et contrôlées quotidiennement, au minimum deux fois par jour par les deux agents techniques du Centre Aquatique ainsi que mensuellement par l'ARS, l'Agence Régionale de Santé.



Bouteilles de chlore



Cuve de PH "minus"

Deux bouteilles de quarante-neuf kilogrammes de chlore sont reliées en permanence au circuit de filtration pour la partie désinfectée et désinfectante (photo 4). La dose de chlore se compte en milligramme par litre d'eau ! Une cuve de mille litres de "PH minus" sert à réguler le PH de l'eau (photo 5).



Analyseurs



Sondes



Déchloramineurs

Les analyseurs déclenchent le système d'injection de chlore et de PH directement dans le circuit de filtration (photo 6). Des analyseurs et des sondes contrôlent 24h/24 et 7j/7 les taux de chlore, de PH ainsi que la température des bassins. Ils gèrent informatiquement et automatiquement les quantités de produits à injecter dans l'eau (photo 7). Deux déchloramineurs (des lampes UV) sont installés sur les circuits des bassins sportif et ludique afin d'éliminer les chloramines (photo 8). Le chlore, lorsqu'il "travaille" (détruit les microbes et bactéries), produit des déchets que l'on appelle les chloramines. Ce sont ces chloramines qui peuvent irriter les yeux.



L'énergie

Ouvert en décembre 2017, le Centre Aquatique O₂Somme est un bâtiment HQE : Haute Qualité Environnementale.

Il a bénéficié de technologies récentes et performantes dans divers domaines.

La démarche HQE implique, entre autres :

- Des performances économiques (coûts et charges optimisés).
- Le respect de l'environnement (usage raisonné des ressources et des énergies, limitation des rejets polluants).



Chaudière



Centrale de traitement d'air



Baies vitrées

Le Centre Aquatique est équipé de deux chaudières gaz à condensation (photo 9). Le Centre Aquatique est aussi équipé de deux CTA, des centrales de traitement d'air : une centrale pour l'air chaud et humide des bassins et une centrale pour l'air chaud et sec des vestiaires.

L'air des espaces intérieurs est ainsi filtré et renouvelé 24h/24 et 7j/7 pour le confort de tous.

C'est aussi grâce à ces CTA que l'air est chauffé (photo 10). Les CTA mesurent 6 mètres de long, 3 mètres de large et 3 mètres de haut.

Pour compléter, optimiser et économiser de la production de chaleur, l'équipement est orienté afin de favoriser une production de chaleur naturelle par ses immenses baies vitrées côté bassins (photo 11).



Module de récupération des calories



Panneaux photovoltaïques



DéTECTEURS de présence

Le Centre Aquatique est aussi équipé d'un module de récupération d'énergie, plus précisément de calories :

une pompe à chaleur assure la récupération des calories contenues dans « les eaux grises » (douches, lavabos...)

avant rejet dans le réseau des eaux usées (photo 12). Cette récupération permet le préchauffage de l'eau chaude sanitaire.

Vous ne les voyez sûrement pas mais vingt panneaux photovoltaïques sont installés sur le toit du Centre Aquatique (photo 13).

Ils servent à la production de l'eau chaude sanitaire pour les douches, les lavabos.

Des éclairages LED avec détecteurs de présence dans certaines zones (photo 14) telles que les locaux techniques, les locaux administratifs, les locaux du personnel et enfin les locaux de stockage.

Le Centre Aquatique est donc un équipement moderne et sobre (à son niveau) en matière de consommation énergétique. Cependant, depuis l'année 2022 et l'explosion des coûts du gaz et de l'électricité, nous avons vu de nombreuses piscines fermer leurs portes afin de réaliser des économies sur la période hivernale. Dans le cadre du plan de sobriété énergétique, l'ensemble des températures du Centre Aquatique a été diminué d' 1°C :

- Bassin Sportif : 27°C
- Bassin Ludique : 28°C
- Pataugeoire : 31°C
- Température ambiante air des bassins : 27°C
- Température ambiante air des vestiaires : 25°C

Et voilà... c'est aussi simple que ça !

Vous connaissez maintenant « presque tout » sur le fonctionnement du Centre Aquatique !

Le Centre Aquatique de nouveau ouvert le dimanche...

Depuis le 1er mars 2023, avec la venue d'un nouveau chef de bassin, le Centre Aquatique a repris un fonctionnement aux horaires habituels.

Ci-dessous, vous pouvez retrouver les horaires d'ouverture au public du Centre Aquatique pendant la période scolaire et pendant les vacances scolaires d'avril.

Lundi, mardi, jeudi & vendredi	de 12h00 à 14h00 & de 16h15 à 20h00
Mercredi	de 13h00 à 20h00
Samedi	de 9h00 à 12h30 & de 14h00 à 19h00
Dimanche	de 9h00 à 13h00

 **Période scolaire**

Sortie des bassins 30 minutes avant la fermeture

**Vacances scolaires
d'avril**



Du lundi au vendredi	de 9h00 à 13h30 & de 14h30 à 19h30
Samedi	de 9h00 à 13h30 & de 14h30 à 19h30
Dimanche	de 9h00 à 13h00

Sortie des bassins 30 minutes avant la fermeture

Pour consulter les horaires des activités proposées, rendez-vous sur la page de notre site internet :

<https://www.coeurhautesomme.fr/centre-aquatique-o2-somme/>

Pour réserver une activité : <https://centre-aquatique-o2-somme.horanet.com/>

Pour plus de renseignements, contactez le Centre Aquatique O₂ Somme au **03.22.84.57.68**

03 L'EXTENSION DU SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA HAUTE SOMME

LE PROJET

“10 ans déjà ! Depuis la fusion, la Communauté de Communes de la Haute Somme n’a cessé d’accroître ses compétences, et de fait, de s’étoffer en personnel. C’est pourquoi, les élus de la CCHS ont voté en fin d’année dernière, l’extension des locaux du siège social situé 23 avenue de l’Europe à Péronne. Soucieuse de réaliser un projet cohérent et à l’heure de la sobriété énergétique, le projet va comporter deux volets : la création d’une salle de conseil communautaire avec trois bureaux supplémentaires à l’étage et la rénovation énergétique du bâtiment existant. C’est un projet complet, avec la mise en accessibilité des locaux et le remplacement du système de chauffage afin de permettre aux agents et élus de travailler dans les meilleures conditions. Les travaux devraient débuter cet automne.”

Le groupement Astelle Architecture, Atelier 19 et Bâti Tech a été choisi pour assurer la maîtrise d’œuvre de ce projet.

Le projet d'extension

AVANT



APRÈS

ASTELLE 19

Le financement

Élaboration du budget
en cours

Demandes
de
subventions
en cours

+

Fonds
propres
CCHS

Lieu unique dans le territoire, dédié au numérique, il permet à chacun d'acquérir de nouvelles connaissances ou d'approfondir celles qu'il détient déjà. Sachez qu'il n'est pas obligatoire d'avoir des connaissances dans un domaine précis avant de pouvoir assister à un atelier dispensé au Tiers-Lieu Numérique. C'est avant tout un lieu d'échanges, de partage et de ressources numériques.

Les ateliers sont divers et variés accessibles à tous, que vous soyez salarié, demandeur d'emploi, mère/père au foyer, jeune, étudiant, sénior, commerçant, entrepreneur, bénévole d'association... Que vous soyez novice ou expert, nous vous proposerons des ateliers adaptés à vos compétences et à vos souhaits. Nous travaillons sur le fait que chaque participant y trouve sa part de satisfaction.

L'espace détente est accessible sans adhésion (bar sans alcool avec des jeux créés dans le lieu).

Adhérer au Tiers-lieu numérique permet d'avoir accès à :

- La fibre;
- Un ordinateur dans le lieu;
- Des ateliers informatiques de base (hors fablab);
- Au Repair Café;
- L'atelier partage (les jeudis de 13h30 à 16h30 toute l'année);
- L'atelier couture animé par des bénévoles;
- D'autres services payants (fablab, accompagnement aux entreprises, commerçants, associations, reliure dossiers...)

Il suffit de payer votre adhésion 10€ ou 15€ selon votre situation, pour 1 an.



Il est doté de diverses machines :

- Imprimante 3D (PLA : matière plastique);
- Fraiseuse numérique (bois);
- Découpeuse graveuse laser (bois, carton, ardoise, verre, cuir, plexiglass);
- Presse à chaud (sur vêtement, tasse, assiette, stylo, casquette, mug...);
- Découpeuse vinyle (vinyle pour flocage de vitrine, meuble et mur);
- ScanNCut (papier semi cartonné et vinyle);
- Imprimante de sublimation...

#APTIC
LE PASS QUI RAPPROCHE
LE CITOYEN DU NUMÉRIQUE

**La région Hauts-de-France vous aide financièrement.
Contactez le Tiers-Lieu Numérique pour monter votre dossier.**

Le Tiers-Lieu Numérique accepte les chèques "culture" collégiens.

LES DATES CLÉS...



CONTACT

8h30-18h00 du lundi au vendredi (sauf vacances, fermeture de 12h00 à 13h45)

1 avenue Charles Boulanger - 80200 Péronne

Téléphone : 03.22.85.65.26

Mail : tiers-lieu.numerique@cchs.fr

Site internet : <https://www.tierslieunumerique.fr>

Scannez le QR code pour un accès rapide



LE DISPOSITIF OPAH-RR OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale est mise en place sur les territoires des Communautés de Communes de la Haute Somme et de Terre de Picardie pour cinq ans. Cette opération, financée par les deux Communautés de Communes, l'État et l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) est une réelle opportunité pour les propriétaires privés de bénéficier d'aides pour rénover leur(s) logement(s).



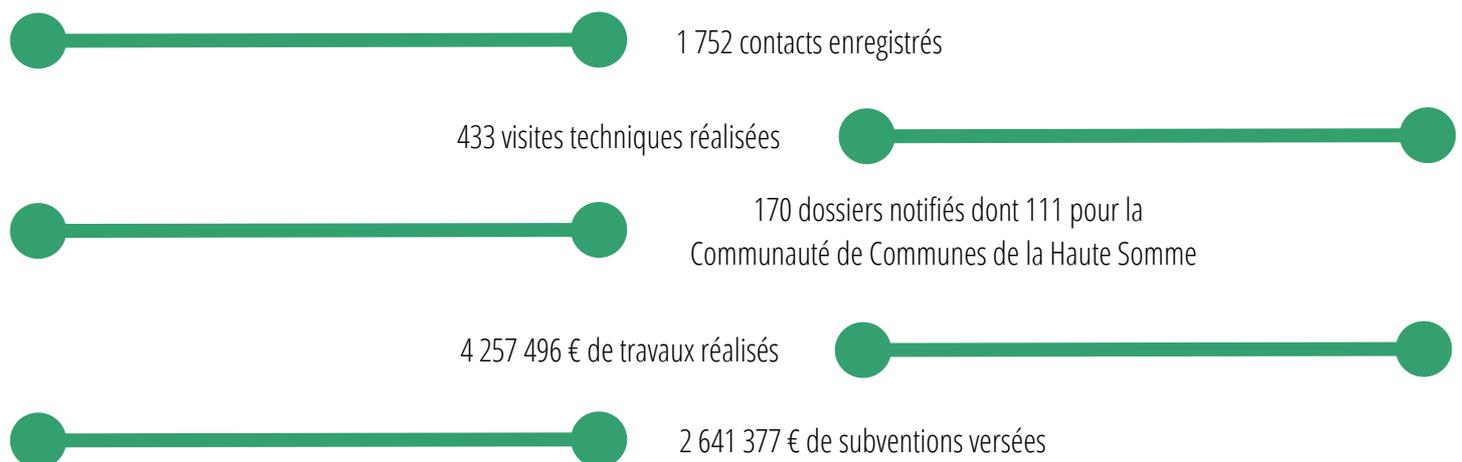
Les travaux éligibles

- Économie d'énergie, isolation, remplacement de menuiseries, chauffage, ventilation...
- Les travaux d'adaptation du logement afin de favoriser le maintien à domicile pour faire face aux difficultés physiques liées au vieillissement et aux situations de handicap ;
- Les réhabilitations lourdes avec des travaux de remise en état dans un logement devenu vétuste ou très dégradé ;
- Les réhabilitations de logements locatifs en accompagnant les propriétaires bailleurs à réhabiliter leurs biens dégradés ou vacants, sous réserve de conventionnement des loyers.

Qui est éligible ?

- Les propriétaires occupants sous conditions de ressources
- Les propriétaires bailleurs qui s'engagent à pratiquer des loyers maîtrisés

BILAN À 2 ANS DE L'OPÉRATION...



QUELQUES EXEMPLES...

Isolation des rampants de la toiture principale et remplacement des deux fenêtres de toit sur le versant arrière de la toiture

Montant des travaux :	27 467,94€ TTC
Aides : ANAH : Département : Anah Habiter Mieux : Anah Sortie Passoire Thermique : Région (AREL) : Communauté de Communes :	11 696€ 750€ 2 339€ 1 500€ 3 750€ 3 000€ 23 035€ (84%)
Reste à charge :	4 433€ (16%)

Adaptation de la salle de bain

Montant des travaux :	5 630€ TTC
Aides : ANAH : Département : Caisses de retraite :	1 791€ 845€ 2 500€ 5 136€ (91%)
Reste à charge :	494€ (9%)

CONTACT

Les propriétaires peuvent prendre contact avec SOLIHA via un numéro vert ou par adresse mail :



0 801 907 594 n° vert gratuit

**Permanence à la Communauté de Communes de la Haute Somme
tous les 1ers mercredis du mois de 14h00 à 16h30 sur rendez-vous
au 23 avenue de l'Europe - 80200 Péronne**



opah80@solihha.fr

POUR NE RIEN RATER DE NOTRE ACTUALITÉ

Rendez-vous sur notre site internet :
[HTTPS://WWW.COEURHAUTESOMME.FR/](https://www.coeurhautesomme.fr/)

et sur Facebook...
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA HAUTE SOMME

